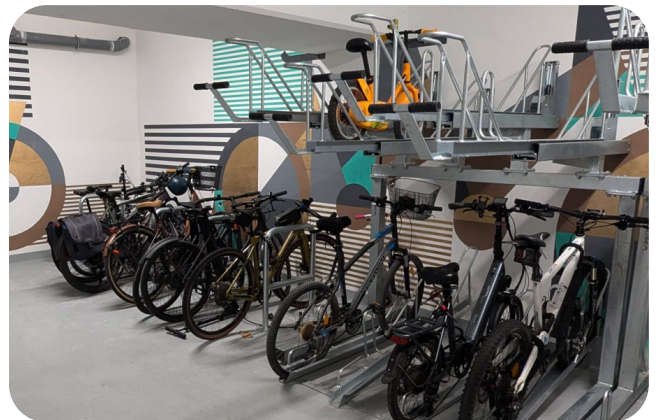


FICHE HABITAT COLLECTIF

#habitatsocial #copropriétésprivées #lieuxdhabitation

POURQUOI INSTALLER UN STATIONNEMENT VÉLO DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES ?

- Pour protéger les vélos des habitant·es contre le vol.
- Pour répondre à une demande des habitant·es et anticiper les besoins à venir.
- Pour éviter les détournements d'usage des espaces communs, leurs dégradations et les tensions entre les habitant·es : un espace dédié au stationnement des vélos participe à redéfinir l'usage des espaces communs et à valoriser la pratique du vélo.
- Pour valoriser la résidence : la présence d'un stationnement vélo est de plus en plus recherchée dans le choix du lieu d'habitation.



Copropriété privée (92)
Installation de deux types de mobilier,
des arceaux et des supports double-étage
dans un espace agréable et coloré
©Alvéole Plus

QUELLES CARACTÉRISTIQUES PRENDRE EN COMPTE ?

- Le stationnement sur les lieux d'habitation est un stationnement de nuit, de longue durée (plusieurs heures à plusieurs jours, jusqu'à parfois plusieurs semaines).
- Il s'agit d'un lieu de départ et d'arrivée, pouvant impliquer un chargement et déchargement d'effets personnels, courses, enfants, etc.
- Le stationnement est utilisé par des personnes aux profils variés en termes d'âge, de genre et de mobilité, aux pratiques (quotidienne, occasionnelle) et types de vélos qui peuvent être divers (vélos de ville, rallongés, cargo, adaptés, VTT, etc.).

QUELLES RECOMMANDATIONS ?

L'ACCÈS ET LA LOCALISATION : VEILLER À UNE FLUIDITÉ D'ACCÈS ET À LA VISIBILITÉ DU STATIONNEMENT

- **Choisir le bon emplacement** : le stationnement doit être situé à proximité de l'entrée piétonne du site, visible, facilement repérable et accessible à vélo. L'accès de plain-pied avec de faibles pentes est à privilégier et les obstacles obligeant les cyclistes à descendre de leur vélo sont à éviter (ex. portes, marches, etc.).
- **Porter une attention particulière au cheminement d'accès et aux espaces de circulation à l'intérieur** de l'espace de stationnement afin d'éviter les conflits d'usage entre automobilistes, cyclistes et personnes à pied, et faciliter les manœuvres que ce soit avec des vélos standards ou des vélos à grand gabarit.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : CRÉER UN ESPACE ACCUEILLANT, FONCTIONNEL ET SÉCURISÉ

- **Opter pour un espace de stationnement abrité**, idéalement en intérieur, afin de favoriser la sécurité, la durabilité des vélos et le confort des cyclistes.
- **Privilégier un espace de stationnement fermé accessible par un système de clé, badge ou code**, les vélos étant stationnés sur de longues durées. Par ailleurs, les vélos à assistance électrique, plus onéreux, sont de plus en plus répandus, ce qui implique de rassurer les usager-es par un système de sécurisation du stationnement adapté.
- **Veiller à fournir un éclairage en état de marche suffisamment puissant pour éclairer la zone de stationnement dans son intégralité** : un éclairage à détection automatique de mouvement est une option à retenir. La présence d'un éclairage est rassurante et contribue à donner un sentiment de sécurité.
- **Séparer l'espace de stationnement des vélos de celui des autres véhicules motorisés**.
- **Installer des supports permettant d'attacher le cadre et la roue avant du vélo, fixés au sol ou au mur** : la présence de supports fixes permet à la fois de sécuriser les vélos, d'organiser l'espace en le rendant plus lisible (les vélos sont rangés et facilement accessibles) et de dédier clairement l'espace au stationnement des vélos. Il est possible de combiner différents types de mobilier d'attache ; installer par exemple des arceaux et des supports double-étage. Les supports double-étage peuvent être destinés aux vélos qui sont utilisés occasionnellement et les arceaux servir aux vélos qui le sont quotidiennement. L'enjeu est de créer un espace fonctionnel selon les usages de chacun-e.
- **Concevoir l'espace de stationnement afin que les personnes de tout âge et de toutes capacités puissent stationner leur vélo facilement** ; il s'agit de prévoir suffisamment de place entre chaque place de stationnement ou de choisir du mobilier de stationnement qui ne requiert pas d'effort physique (ex. soulever



Copropriété privée (67)

Un espace dédié aux vélos dans une cour privée

©Alvéole Plus



Habitat social (24)

Un espace sécurisé de plain-pied accessible à vélo

©Alvéole Plus

un vélo, se baisser dans un espace étroit pour fermer son antivol, etc.). Le chargement ou déchargement d'affaires par exemple peuvent nécessiter davantage d'espace que lors d'un simple arrêt.

- **Prévoir un espace dédié aux vélos à grand gabarit (vélos cargo, rallongés, adaptés, etc.) qui soit proche de l'entrée/sortie** afin que les manœuvres soient faciles et limitées. Il s'agit également d'anticiper les usages

à venir : l'usage des vélos à grand gabarit est de plus en plus démocratisé et nécessite un stationnement sécurisé à domicile pour en posséder un.

- **Rendre l'espace agréable et accueillant** pour que les habitant·es se l'approprient et en prennent soin. Un stationnement accueillant valorise par la même occasion la pratique du vélo.

LA COMMUNICATION : INFORMER DE LA PRÉSENCE DU STATIONNEMENT ET ENCOURAGER À LA PRATIQUE

- **Indiquer que l'espace est dédié au stationnement des vélos à l'aide d'une signalétique** (affiches, panneaux, règlement) afin d'éviter que l'espace soit détourné et utilisé pour stocker des objets encombrants. La signalétique permet également d'indiquer la présence d'un espace dédié au stationnement des vélos.
- **Afficher si besoin le mode d'emploi des équipements ou la marche à suivre pour s'inscrire en cas d'abonnement.**
- **Faire connaître la présence et le fonctionnement du stationnement** en s'appuyant sur les canaux d'information adaptés : affiches papier, réseaux sociaux de la résidence, etc.



Habitat social (37)

Un espace accueillant avec une signalétique spécifique qui indique l'usage de l'espace au stationnement des vélos

©Alvéole Plus

POUR ALLER PLUS LOIN

- 2025, FUB, *Guide Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé*,
- Décret n° 2022-930 du 25 juin 2022 relatif aux infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos suivi de l'arrêté du 30 juin 2022 pris en application des articles L.113-18 à L.113-20 du Code de la construction et de l'habitation (CCH),
- 2022, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, *Stationnement des vélos dans les constructions : dimensions et caractéristiques*,
- 2022, Paris en selle, *Installer un espace vélo dans sa copropriété*,
- Praxie Design, praxiedesign.com pour la conception d'espaces capacitants pour tous·tes.